



Note sur le rapport pays France 2018

Le rapport-pays sur la France publié par la Commission européenne le 7 mars dernier a donné lieu à une réunion de présentation par la représentation française de la Commission le 8 mars et à un échange entre la Commission et les partenaires sociaux le 23 mars dans les locaux du SGAE (secrétariat général aux affaires européennes, administration placée sous l'autorité du Premier ministre).

1. Situation économique

L'amélioration de la situation économique est peu ressentie par les salariés : leurs gains de pouvoir d'achat sont limités, du fait de la modération des augmentations de salaire mais également par les mesures fiscales. Selon la DARES, les salaires nominaux n'ont progressé que de 1,3% en 2017 avec une inflation à 1,1%. Le gain réel est négligeable. La note de conjoncture de l'INSEE du 20 mars souligne les incertitudes sur l'évolution du pouvoir d'achat. Le rapport pays envoie des messages contradictoires, soulignant d'une part une progression du pouvoir d'achat des ménages attendue pour 2018, et d'autre part une croissance des salaires qui devrait rester modérée et des hausses du SMIC limitées.

Les **perspectives économiques** ne prévoient pas d'amplification de la reprise : la croissance a été meilleure que prévue en 2017 mais devrait être stable en 2018 et pourrait même ralentir en 2019. Les prévisions divergent sur l'investissement et le commerce extérieur. Concernant la dette des entreprises : la France est à contre-courant de la zone euro. Cette évolution peut être positive s'il s'agit de financements d'investissement, mais plus défavorable si elle résulte d'acquisitions d'actifs financiers risqués. Les salariés ne voudront pas en subir les conséquences...

Le **budget** 2018 est très inégalitaire. Les mesures adoptées, qui doivent s'étaler sur tout le quinquennat, sont fiscalement avantageuses pour les plus riches et désavantageuses pour les plus modestes. Convoquant la justification classique du financement de l'économie, le gouvernement fait le choix de favoriser fiscalement les ménages se situant dans la distribution de revenus la plus élevée pour un coût assumé de 4,5 mds en 2018. Alors que le niveau de vie médian stagne depuis 2008 et que le taux de pauvreté s'est accru en dix ans de près de 1 million de personnes selon l'observatoire des inégalités, Force Ouvrière redoute les conséquences de ce choc fiscal sur les inégalités de revenus ainsi que celles de la hausse de la CSG et de la fiscalité indirecte sur le pouvoir d'achat, notamment de celui des retraités et des agents publics. De même, l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur le maintien des services publics locaux interroge et inquiète quand on sait combien ceux-ci contribuent à contenir les inégalités et la pauvreté et à permettre le maintien de l'activité et de l'emploi en zones rurales.

Sur ce volet macroéconomique, le rapport pays est sans surprise : un accent reste mis sur la dette publique et la compétitivité. Sur la dette publique, la Commission est assez alarmiste. La fin des taux d'intérêt bas et la reprise de l'inflation pourraient compromettre la trajectoire de réduction de la dette dès 2019 tandis que les dépenses liées au vieillissement pèseraient à plus long terme.

Pour FO, cette priorité toujours donnée à l'objectif de l'équilibre budgétaire et de réduction de la dette publique se traduit par une orientation très restrictive des politiques budgétaires. La réduction des dépenses publiques reste une recommandation forte de la Commission. Or, ces politiques affectent depuis des années la qualité et le périmètre des services publics. Le 22 mars, les agents de la fonction publique étaient mobilisés pour défendre non seulement leur pouvoir d'achat mais aussi et surtout les services publics. Depuis longtemps, FO demande l'organisation d'un vrai débat sur le rôle et les missions du service public républicain, qui devrait constituer le préalable indispensable à toute évolution, au lieu de poursuivre une politique aveugle de réduction de la dépense publique.

Sur la compétitivité, la commission souligne que la dégradation a cessé mais qu'une amélioration n'est pas attendue à court terme. La Commission note une légère amélioration en matière de compétitivité coût du fait de la modération salariale et s'attend également à un léger mieux à moyen terme pour la compétitivité hors coût.

2. La question des réformes

La Commission semble se satisfaire des réformes engagées : celle du marché du travail notamment **page 13** : « *des progrès notables ont été accomplis en matière de réduction des coûts salariaux et de réforme du droit du travail* ». et celle annoncée sur les retraites, ainsi que le grand plan d'investissement, passé plutôt inaperçu dans le débat français... mais la Commission s'inquiète de la crédibilité de l'assainissement budgétaire.

Le rapport reste assez incantatoire sur les **effets des réformes** ; la commission considère qu'elles devraient faire baisser le chômage (page 5) sans en dire davantage. Pourtant, compte tenu de la priorité donnée aux « réformes structurelles » depuis des années dans les différents cycles du semestre européen, s'interroger sur leurs conséquences économiques, sociales... devrait être tout aussi prioritaires.

Il n'y a pas dans le rapport cette démarche d'évaluation des effets des réformes engagées. Mais quelques constats ici et là. Page 34, la commission reconnaît que la nouvelle fiscalité du capital profitera principalement au décile supérieur de l'échelle des revenus. Page 37, que les réformes du marché du travail ont contribué à ralentir la progression des salaires. Page 50, *les récentes réformes de la fiscalité et du marché du travail ne produisent pas encore leurs effets sur la compétitivité*.

Sur les **ordonnances** qui réforment le marché du travail, FO a salué la méthode de concertation mais s'oppose à de nombreuses dispositions. La réforme est totalement déséquilibrée au détriment des salariés qui seront moins protégés à l'avenir. La logique de « réformes structurelles » qui veut que la croissance et l'emploi découlent d'une refonte des règles applicables aux relations de travail ne s'est jamais vérifiée dans les faits. L'effet de la réforme sur la création d'emplois est au mieux aléatoire, et pourrait, au pire, conduire à des pertes d'emplois. Notre organisation a décidé de contester certaines dispositions sur le terrain juridique. Ainsi, la Confédération Force ouvrière a saisi officiellement le CEDS d'une réclamation contre la France. FO estime que le barème plafonnant la réparation du préjudice des salariés licenciés de manière injustifiée est contraire à l'article 24 de la Charte sociale européenne

révisée, en ce qu'il ne remplit pas les critères de ce que doit être une « *réparation appropriée* », c'est-à-dire les critères d'adéquation, d'effectivité et de dissuasion vis-à-vis de l'employeur.

Malgré la succession des différentes réformes, la situation reste globalement difficile sur le **marché du travail** avec un chômage qui décroît mais qui reste élevé notamment le chômage de longue durée et particulièrement pour les moins qualifiés. L'amélioration des indicateurs d'emploi tient surtout au redressement de l'activité économique. Toutefois, il conviendrait d'insister sur la situation des seniors et des femmes sur le marché du travail. Alors que la tendance est plutôt à la décline pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, leur nombre ne cesse de progresser pour ces deux catégories de travailleurs. S'il est plus fréquent chez les jeunes actifs, le chômage est plus durable chez les seniors : en 2015, 6 chômeurs sur 10 de 50 ans ou plus l'étaient depuis au moins un an. Tous âges confondus, le chômage de longue durée continue de progresser depuis 2008. Concernant les difficultés spécifiques des jeunes avec la montée des emplois précaires et des emplois courts, FO reconnaît que l'accompagnement a été renforcé en lien notamment avec la garantie jeunes mais des efforts restent à faire quant à sa mise en œuvre. Les moyens des missions locales notamment restent insuffisants de ce point de vue.

Pour FO, plutôt que de parler de « segmentation du marché du travail », il est important de souligner que les contrats courts ne jouent plus leur rôle d'insertion dans l'emploi durable, ce que le rapport indiquait déjà l'an passé et souligne à nouveau. Plus largement, la période récente se caractérise surtout par une **profonde dégradation de la qualité de l'emploi**. Sur les derniers trimestres écoulés, Les inscrits en catégories B et C (demandeurs d'emploi en activité partielle) ont fortement augmenté. Cette tendance est symptomatique d'une **explosion des contrats très courts** (de moins d'un mois), passés de 1,6 million à plus de 4 millions depuis le début des années 2000. En 2016, 1,7 million de personnes sont en situation de sous-emploi (6,6% des actifs occupés). Il s'agit essentiellement de personnes à temps partiel souhaitant travailler davantage et disponibles pour le faire. Le sous-emploi affecte surtout les femmes, les jeunes et les employés non qualifiés.

3. La prise en compte du social

Le socle européen des droits sociaux arrive à la page 39 avec un encadré sur les « performances » du marché du travail, noyé dans un chapitre qui porte sur les « priorités en matière de réforme ». C'est la seule innovation, le rapport 2017 comportait déjà un chapitre identique sur les politiques du marché du travail, éducation et inclusion sociale ». Toutefois, ce chapitre se nourrit du tableau de bord social et souligne que les résultats de la France sont relativement bons. On salue le tournant de la Commission qui reconnaît ainsi la pertinence du modèle social français.

Du fait de sa démarche comparative, il existe un biais dans le tableau de bord social, les indicateurs étant présentés en termes relatifs par rapport à l'ensemble de l'UE où les écarts sociaux entre Etats membres sont parfois considérables. Aussi, sans faire le diagnostic d'une situation sociale particulièrement dégradée, celle-ci est loin d'être satisfaisante. Les indicateurs présentés issus du tableau de bord soulignent bien les difficultés d'accès au marché du travail pour un certain nombre de publics : les jeunes, les moins qualifiés, les NEET ou les actifs issus de l'immigration. **La prise en compte plus large de la dimension sociale** est positive mais le tableau de bord risque de passer à côté de certaines réalités et urgences sociales comme la dégradation de la qualité de l'emploi, la précarisation croissante du travail, les difficultés rencontrées dans l'ensemble des services publics... la montée des inégalités et des situations d'exclusion...

En outre, l'analyse sur la situation sociale semble avoir été placée « à côté » de l'analyse plus traditionnelle sur les déséquilibres macroéconomiques en l'absence d'une approche véritablement cohérente entre les deux volets. Aucun lien n'est véritablement fait entre les choix de politique économique et les « réformes » d'une part et les conséquences sociales d'autre part. Malgré le renforcement de la dimension sociale du rapport pays, celui-ci reste clairement dominé par les développements macroéconomiques, selon une approche qui reste très influencée par l'idéologie néolibérale. FO s'étonne également des très rares développements du rapport-pays concernant les politiques environnementales.

Le rapport fait le choix à de nombreuses reprises d'une approche en termes de coût/efficacité n'est pas satisfaisante et ne peut guider les choix de politiques économiques dans les domaines de la santé, du logement ou de l'enseignement et de la formation professionnelle en l'absence de prise en compte des effets de redistribution joués par les services publics.

Sur la **formation professionnelle**, la Commission privilégie une approche comptable en termes de « potentiel de gains d'efficacité durables des finances publiques ». Il n'est pas fait mention au niveau général des compétences et qualifications (page 30) seulement au coût du système de formation. Le rapport laisse entendre que la gestion paritaire serait à l'origine de la complexité et du manque d'efficacité du système. Pourtant un certain nombre de rapports ont souligné la bonne gestion des fonds de la formation professionnelle par les interlocuteurs sociaux et leur capacité à définir des politiques ciblées en direction des publics les plus fragilisés.

Sur le SMIC qui fait annuellement l'objet d'une recommandation pays, la Commission souligne que les augmentations sont restées limitées malgré l'indexation et suggère qu'il y a peu ou pas d'effet sur l'emploi des non qualifiés puisque celui-ci a continué à baisser malgré la limitation des hausses du SMIC. On peut cesser de faire un lien entre le SMIC et l'emploi des peu qualifiés. Pour FO, cette année encore, une recommandation sur la règle d'indexation du SMIC serait malvenue.

Prochaines étapes : la France transmettra son PNR à la Commission d'ici la fin du mois d'avril avant la publication des recommandations spécifiques pays en mai. La fin de la partie 2 du rapport pays suggère que la Commission pourrait faire des recommandations dans les domaines suivants : renforcer les compétences, faciliter les transitions et alléger le cadre réglementaire et la fiscalité pour les entreprises. Enfin, les recommandations qui selon la Commission n'ont été que peu ou pas suivies - sur les finances publiques et la concurrence dans les secteurs réglementés – devraient être renouvelées en 2018.